

**Les documents concernant les sociétés politiques  
révolutionnaires dans la Collection Michel Bernstein  
de la Senshu University**

par

**Michel BIARD**

Professeur d'Histoire du monde moderne et de la Révolution française  
Université de Rouen



## **Les documents concernant les sociétés politiques révolutionnaires dans la Collection Michel Bernstein de la Senshu University**

Après une mission effectuée en décembre 2010, à l'invitation du professeur Yoshiaki Omi, pour étudier les documents de cette Collection portant sur la Seine-Inférieure, je me suis consacré cette année à l'analyse des documents sur les sociétés politiques, souvent également appelées sociétés populaires (à partir de 1793) Ces clubs sont désormais bien connus en France comme à l'étranger par tous ceux et celles qui s'intéressent à la Révolution française, et leur importance politique n'est plus à démontrer. De nombreux travaux récents l'ont en effet confirmée, notamment le volume de *l'Atlas de la Révolution française* qui leur a été consacré. J'avais été frappé en 2010 par l'importance quantitative de ces documents dans la Collection Michel Bernstein, aussi le professeur Yoshiaki Ômi m'a-t-il convié à revenir en 2011 à la Senshu University pour ce nouveau travail. Il s'agissait de confirmer la valeur scientifique de ces documents, selon qu'ils soient également conservés ou non en France, mais aussi d'envisager une future publication.

### **Une collection d'une très grande richesse, mais encore peu facile d'accès**

La Collection Michel Bernstein comprend tout d'abord plusieurs ouvrages anciens qui portent spécifiquement sur les sociétés politiques, tels le livre de Roger Tissot sur *La société populaire de Grenoble pendant la Révolution* (1910) ou celui d'Isabelle Bourdin, *Les sociétés populaires à Paris pendant la Révolution* (1937). Elle comporte surtout plusieurs recueils factices de pièces probablement rassemblées et données à relier par Michel Bernstein lui-même (à moins qu'il n'ait achetés ces recueils déjà reliés, à l'occasion des acquisitions de bibliothèques entières qu'il a plusieurs fois réalisées)<sup>1</sup>. Quatre volumes surtout sont intéressants, car exclusivement consacrés aux sociétés politiques : les tomes 104 et 105, 1699 et 1700 de la Collection<sup>2</sup>. Pour le reste, la dispersion semble de rigueur et les documents sur les sociétés politiques se trouvent dans des dizaines (voire des centaines) de volumes et cartons. Cela rend hélas difficile toute recherche, en l'absence d'un catalogue spécifique.

En effet, une demande informatique utilisant comme mots clés « sociétés politiques », « sociétés populaires », voire simplement « sociétés », fait aussitôt apparaître une quantité considérable de références. Pour ne citer qu'un seul exemple, mais ô combien représentatif des difficultés rencontrées par tout chercheur, l'ordinateur va prendre en compte les 40 volumes de *l'Histoire parlementaire de la Révolution française* de Buchez et Roux (publiée dans

1 On se reportera ici à ce que Michel Bernstein écrivait à ce propos en 1979 : Yoshiaki Ômi et michel Biard, « La Collection Michel Bernstein (Université Senshu, Tokyo) », *Annales historiques de la Révolution française*, 2011, n°2, p.193-210.

2 Je donne ici les cotes attribuées par la Senshu University (les cotes d'origine figurant sur les volumes étant différentes).

la première moitié du XIXe siècle), car les mots clés qui lui ont été soumis comme pistes de recherche s'y trouvent, sans pour autant que le logiciel puisse distinguer les sources, d'un côté, l'historiographie de l'autre. Il conviendrait donc que la Senshu University puisse dès que possible initier un travail qui puisse tout d'abord repérer toutes les notices qui concernent les sociétés politiques dans les tomes du catalogue général de la Collection, puis qui fasse naître à terme un catalogue spécifique. Celui-ci, doté d'un index des noms de lieux, deviendrait à coup sûr un outil de travail de premier ordre pour tous les chercheurs qui enquêtent sur telle ou telle commune française.

N'ayant naturellement pas accès en son temps à nos actuelles ressources informatiques, mais pour autant tout à fait capable de saisir les enjeux posés par sa Collection, Michel Bernstein avait pressenti cette nécessité d'une indexation alphabétique. Les tomes 104 et 105 sont ainsi ordonnés de manière minutieuse, sans doute par ses soins, pour respecter la logique alphabétique, à une exception près (toute politique) : chacun s'ouvre par les documents qui concernent la Société des amis de la Constitution ou Société des Jacobins de Paris, puis viennent ensuite les documents rangés selon le nom de chaque commune ou département concernés. Le tome 104 renvoie à quelque 80 noms de lieux. Après la capitale, il commence par Agde, Aix (en Provence), Angers, Annonay, Arnay, Arras, Aurillac et Avignon, puis il se clôt avec Bourg-les-Valence, Valence, la Vendée, Versailles, Villefranche-sur-Saône et Viviers. De son côté, le tome 105 comprend une trentaine de noms, depuis Aix (en Provence), Angers, Arles, Aurillac et Auxerre, jusqu'à là encore Valence et Versailles, puis Vincennes. Pour la majorité des lieux, un seul document figure dans le tome, mais dans certains cas plusieurs existent : 21 documents pour Clermont-Ferrand (12 dans le tome 104 et 9 dans le tome 105), 17 pour Tours (9 et 8), 9 pour Bordeaux (6 et 3), 8 pour Versailles (3 et 5), 7 pour Digne (2 et 5), etc.

Le tout illustre bien sûr la manière, tout à la fois intelligente et opportuniste, dont Michel Bernstein a constitué sa collection, avec sans doute le plus souvent des achats au coup par coup de pièces isolées, au fil de ses pérégrinations et/ou découvertes. Toutefois, l'un des intérêts majeurs de la Collection conservée à la Senshu University réside aussi dans le fait que ces documents portent parfois une adresse manuscrite d'envoi postal. En effet, au XVIIIe siècle, il était fréquent qu'un document imprimé soit (comme une lettre manuscrite, d'ailleurs) simplement plié et cacheté, puis qu'on inscrive à la plume l'adresse d'un destinataire. Or, l'une des pratiques des sociétés politiques était alors de s'affilier entre elles, créant ainsi un entrecroisement de plusieurs réseaux à différentes échelles : liens avec la capitale, liens avec d'autres départements, liens à l'intérieur de son propre département. L'affiliation politiquement la plus prestigieuse, et donc la plus recherchée, était celle de la Société des Jacobins de Paris, mais chaque société de province possédait elle aussi son réseau particulier d'affiliations et tissait tant des liens horizontaux qu'un lien vertical avec Paris (même si toutes les sociétés n'obtenaient pas l'affiliation avec la « société mère », très loin s'en faut). Qui plus est, au-delà des affiliations proprement dites, un réseau de correspondance souvent beaucoup plus étendu permettait à chaque société de communiquer avec

des sociétés de toute la France sans nécessairement leur être liée. Ainsi, dans la Collection Michel Bernstein figurent de très nombreux documents qui ont été adressés soit à la société d'Aurillac, soit à celle de Mauriac, deux communes du département du Cantal. Pour les seuls tomes 104 et 105, il s'agit d'environ un cas sur quatre, mais, au-delà, les noms d'Aurillac et de Mauriac se retrouvent également sur des documents dispersés entre les différents tomes, voire constituent des pièces isolées et conservées dans une chemise particulière. Deux constats me semblent dès lors s'imposer ici : d'une part, Michel Bernstein a plus que probablement acheté en bloc tout un fond issu des archives de ces deux sociétés populaires du Massif central, d'autre part et surtout, l'ensemble constitue un très précieux témoignage de la correspondance passive de ces deux sociétés (celles-ci ayant aussi, comme on s'en doute, une correspondance active, mais cette dernière est peu présente dans la Collection Michel Bernstein, avec seulement trois documents issus de la Société d'Aurillac). En effet, s'il est aujourd'hui possible de retrouver dans les dépôts d'archives français (avant tout Archives départementales et Archives municipales) des pièces concernant les sociétés politiques, notamment leurs procès-verbaux (objets d'une publication en cours aux Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques<sup>3</sup>), il est assez rare de mettre la main sur les correspondances elles-mêmes. Dans le cas présent, rien qu'avec les tomes 104 et 105, nous pouvons obtenir une première idée du réseau qu'entretenait Aurillac, puisqu'apparaissent les sociétés d'Agde, Beaucaire, Bordeaux, Caen, Carcassonne, Chantilly, Cherbourg, Grasse, Libourne, Montpellier, Saint-Denis, Saint-Sever, Toulon, Valence, Versailles et Viviers. De son côté, la Société de Mauriac a reçu au moins une correspondance d'Aix (en Provence), Bazas, Forcalquier, Marmande, Marseille, Nantes et Valence. Il va de soi qu'il conviendrait, à terme, d'élargir l'enquête afin de repérer et de noter, de manière systématique, toutes les adresses postales manuscrites qui figurent sur les documents. Elles doivent avoir toute leur place dans les notices des catalogues de la Collection Michel Bernstein, aussi bien dans les actuels catalogues généraux que dans le futur catalogue spécifique aux sociétés politiques.

Comme cela a déjà été entrepris par d'autres chercheurs venus travailler sur cette merveilleuse Collection à la Senshu University, il serait nécessaire de confirmer ou d'infirmer l'existence de ces documents à la Bibliothèque nationale de France, dans les grandes bibliothèques publiques françaises, aux Archives nationales, mais aussi dans les grands fonds étrangers (notamment la British Library). Un premier sondage, que j'ai réalisé à partir des 104 et 105, s'est avéré assez vite décevant, car la majorité des documents existe en France. En soi, cela n'a rien de très surprenant, s'agissant non seulement de textes imprimés, mais surtout alors très largement diffusés. En effet, sitôt qu'une société rédigeait une adresse ou une pétition, ou tout autre texte, elle l'imprimait à plusieurs centaines d'exemplaires qui

---

3 Ce comité, souvent désigné sous l'abréviation de CTHS, a, parmi ses vocations premières, la particularité de publier des sources inédites. Une collection spécifiquement consacrée aux sociétés populaires y a récemment vu le jour. Plusieurs travaux ont été engagés, dans des départements divers, et deux ouvrages ont déjà été publiés : Jacques Bernet, *Procès-verbaux de la Société populaire de Crépy-en-Valois (Oise) (septembre 1793 – avril 1795)*, Paris, Editions du CTHS, 2007 ; Michel Biard, *Procès-verbaux de la Société populaire de Honfleur (Calvados) (janvier 1791 – février 1795)*, Paris, Editions du CTHS, 2011.

étaient diffusés à l'échelle locale (commune, district, département) et envoyés à d'autres sociétés politiques, sans oublier bien sûr le destinataire principal. Néanmoins, tout l'intérêt de la Collection Michel Bernstein réside dans le fait que, grâce aux soins de celui qui l'a patiemment rassemblée et organisée, ces documents sont réunis en recueils factices qui permettent d'obtenir sans délai un aperçu fort commode des différents types de textes produits et diffusés par les sociétés politiques.

### **La diversité des documents**

Sans surprise, on trouve tout d'abord des adresses et des pétitions envoyées par les sociétés à diverses autorités. Il s'agit là d'une de leurs armes politiques de prédilection, arme qui leur permettait à la fois d'agir auprès des autorités et de faire connaître à tous les citoyens leurs positions sur telle ou telle question. Adresses et pétitions sont deux genres littéraires proches, les unes comme les autres pouvant être individuelles ou collectives, mais si la pétition demande toujours quelque chose, l'adresse se borne le plus souvent à exprimer une position, une approbation, un remerciement, des félicitations, etc.

La Collection Michel Bernstein comprend bien sûr avant tout des textes envoyés au pouvoir central, que ce soit au roi (avant l'été 1792) ou surtout aux trois Assemblées successives (Constituante, Législative, Convention nationale). Leurs dates s'échelonnent de 1789 à 1795, mais avec une importance nettement marquée de 1793 et plus encore de 1794 (l'an II constituant le temps fort de la sociabilité politique, puisque le nombre de sociétés populaires connaît alors son maximum avec quelque 5 500 communes qui possèdent au moins une société). Parmi les textes envoyés à Louis XVI, roi de France devenu en 1789 roi des Français, mentionnons l'*Adresse au roi par la Société des amis de la Constitution séante à Toulouse* (tomes 158 et 170) et l'*Extrait des registres de la Société des amis de la Constitution de Vienne [... et] de l'adresse au roi qui y est annexée* (tome 170), toutes deux datées de 1790. Si l'on prend l'exemple de la Convention nationale, citons, parmi de très nombreux autres documents, l'*Adresse de la Société populaire régénérée de Poitiers à la Convention nationale* (tome 105), *La Société populaire de Nantes et les tribunes à la Convention nationale* (*idem*). On notera au passage la mention des tribunes, qui suppose l'adhésion du public venu assister aux délibérations des sociétaires), toutes deux de 1794 ; ou encore l'*Adresse de la Société républicaine de Béziers aux représentants de la nation, sur les moyens d'anéantir l'agiotage & d'assurer aux assignats la plus grande constance* (non datée. Tome 169). Mais les textes des sociétés politiques sont aussi envoyés aux autorités locales, telles la *Copie du mémoire adressé au conseil général de la commune d'Amiens pour demander la publicité de ses séances par la Société des amis de la Constitution* (1790. Tome 169), ou de manière infiniment plus large l'*Adresse de la Société républico-populaire de la ville de Bourg-les-Valence à tous les comités de surveillance de la république* (1793. Tome 104). Paris étant la capitale et surtout la ville où se tiennent les séances de la « société mère », de nombreux textes sont adressés soit au Club des Jacobins, soit directement aux Parisiens : *Les républicains de Digne, chef-*

*lieu du département des Basses-Alpes, aux Parisiens* (1793. Tome 104) ; *La Société populaire d'Auxerre aux Parisiens, le 11 thermidor an deuxième de la république* (1794. Tome 105) ; *La Société populaire régénérée et répurée de Montpellier au peuple des quarante-huit sections de Paris* (1794. Tome 108). Naturellement, une autre destination occupe une place de choix : l'envoi aux autres sociétés populaires, et notamment à celles auxquelles la société émettrice est affiliée. Ainsi avec *La Société populaire de Valence, département de la Drôme, à toutes les sociétés affiliées* ; ou *La Société populaire de Montpellier aux sociétés qui lui sont affiliées* (adresses toutes deux datées de 1794 et incluses dans le tome 104). Viennent encore tous les textes qui entendent porter la bonne parole auprès de l'ensemble des citoyens, à commencer par les habitants des campagnes. Les sociétés urbaines rivalisent souvent d'ingéniosité pour « éclairer » les ruraux, envoyant ici des commissaires chargés de parcourir les campagnes qui environnent la ville, expédiant là des adresses telles *La Société populaire de Montpellier aux habitants des campagnes* (non datée. Tome 108) ou *La Société populaire des amis de la Liberté et de l'Égalité, séante à Brioude, aux habitants des campagnes, sur les lois relatives à la taxe des grains & des autres objets de première nécessité* (1793. Tome 91).

En sus des adresses et pétitions, la Collection Michel Bernstein comporte plusieurs documents qui témoignent des règlements adoptés par les sociétés, lesquels sont précieux pour peu que les archives de la société aient disparu. On citera ici les *Statuts et règlements de la Société des amis de la République, séante à Sens, département de l'Yonne* (1793. Tome 170) ou encore le *Règlement à l'usage de la Société des amis de la Constitution séante au Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire* (1791. Tome 170). Par ailleurs, de nombreux extraits imprimés de procès-verbaux de séances de sociétés politiques figurent dans la Collection. Là encore, cela devrait faire l'objet d'une vérification systématique, mais il va de soi que, pour le cas où les originaux de ces procès-verbaux auraient disparu, les imprimés seraient d'autant plus précieux. A titre d'exemple, je mentionnerai l'*Extrait des registres de la Société populaire d'Avignon* (1794. Tome 169), l'*Extrait des délibérations de la Société populaire du Puy [...]* (1794. Tome 91), ou l'*Extrait des procès-verbaux de la Société des amis de la Constitution séante à Toulouse, séance publique extraordinaire du vendredi 8 avril 1791* (1791. Tome 170). On trouve encore des discours prononcés devant des sociétés politiques (ainsi le *Discours de Jean Chauveau, prononcé à la séance du 17 fructidor [an II], de la société populaire de Poitiers, en présence du représentant du peuple Chauvin* [1794. Tome 176]) ainsi que des pièces relatives à un représentant du peuple, qu'il soit élu du département d'origine du document ou qu'il s'agisse d'un représentant du peuple en mission (*Lettre de Brival, représentant du peuple, à la Société populaire de Limoges* [1794. Tome 175] ; *Faure, représentant du peuple, à la Société populaire de Lamarche* [Ibid. Tome 158] ; *Epître au citoyen Perrin, représentant du peuple, par un membre de la Société populaire* [Ibid. Tome 401]). De la même façon, sont conservés diverses lois imprimées concernant les sociétés populaires, des circulaires adressées à elles par le pouvoir central, sans oublier un nombre conséquent de textes « thermidorien », parmi lesquels le pamphlet intitulé *Les crimes des sociétés populaires, précédés de leur origine* (1794. Tome 158). *Last but not least*, le chercheur sera heureux de

découvrir dans la Collection Michel Bernstein bon nombre d'autres pièces issues des délibérations et actions des sociétés politiques. Les titres en sont si variés que vouloir les citer tous serait vain : ici une *Ode à la liberté, dédiée à la société populaire de Castres par le citoyen Bonhomme* (non datée. Tome 174) ; là, une étonnante *Vie révolutionnaire des sans-culottes de la Société populaire & régénérée de la commune & du district d'Anceis [...]* (1793. Tome 157) ; ou encore une *Profession de foi républicaine des membres composant la Société des amis de la Liberté et de l'Égalité de Bordeaux* (1793. Tome 169).

Brisons là, tant il est évident que la Collection Michel Bernstein possède des richesses certaines sur les sociétés politiques. Reste toutefois à mener à bien l'entreprise de catalogage de manière à ce que les chercheurs puissent accéder sans peine à ces richesses et en faire leur miel.

### **Quelques pistes de recherche, en guise de conclusion...qui ne voudrait pas conclure.**

Outre l'étude scientifique de la Collection Michel Bernstein, qui doit continuer d'être conduite avec la plus grande rigueur et par des chercheurs qualifiés pour semblable mission, il me semble plus que jamais qu'il conviendrait d'enquêter sur la constitution même de cette Collection. Pour ce faire, outre des recherches biographiques sur Michel Bernstein (qui, à bien des égards, demeure hélas encore quelque peu « inconnu »), il serait nécessaire de procéder à un travail minutieux de repérage des documents. Naturellement, le long et patient travail mené à la Senshu University depuis l'arrivée de la Collection doit être salué comme il se doit, toutefois il me semble que deux points au moins ont été omis au moment de la constitution du catalogue général. D'une part, certains documents sont marqués par des ex-libris qui révèlent leur appartenance d'origine (ainsi pour la bibliothèque de l'ex-député de la Meurthe Zangiacom), d'autre part, là encore la présence d'indications manuscrites portées sur des documents peut s'avérer très précieuse. Ainsi en est-il de pièces envoyées au marquis d'Estourmel (dont Michel Bernstein a acquis la bibliothèque), pour lequel on retrouve soit une simple mention ou une adresse postale, soit une lettre d'accompagnement portant aussi son adresse postale (cf., parmi d'autres exemples, le tome 49 pièces 40 et 41 ou bien le tome 50 pièce 6).

De manière plus générale, comme un nombre important d'imprimés présents dans la Collection sont accompagnés d'annotations manuscrites et/ou d'adresses d'envoi postal, chacune de ces mentions devrait être soigneusement transcrite (ce qui n'est cependant pas aisé pour qui maîtrise mal le français et *a fortiori* la paléographie) et ajoutée au catalogue. Par exemple, dans le tome 72 la pièce 17 correspond à la pétition d'un citoyen du département de la Nièvre, envoyée à la Convention nationale. En soi, ce texte possède un certain intérêt, mais sans plus, et il semble possible, voire probable, qu'on en retrouve un exemplaire dans les archives disponibles en France. En revanche, celui que conserve la Senshu University possède bel et bien un caractère unique, dans la mesure où figurent justement des ajouts manuscrits. Outre plusieurs amendements et corrections apportés au texte, *a priori* par



l'auteur, une dédicace indique : « Au citoyen Jacques Boutré, aubergiste à Cervon. Lis et juge qui de mes dénonciateurs ou de moi mérite le sort que j'éprouve ». Certes, il ne s'agit point là d'une révélation de première importance, toutefois de pareils ajouts peuvent demain s'avérer éminemment utiles pour des chercheurs enquêtant sur ces personnages et/ou cette zone géographique. Enfin, répétons-le, par leur simple présence, ces divers ajouts, amendements, corrections, font de l'exemplaire conservé par la Senshu University une pièce unique au monde. Pour mentionner un ultime exemple, je citerais le cas d'un texte judiciaire imprimé portant acquittement de Marie-Anne Vallée (tome 54, pièce 44). Tout est bien qui finit bien ? Sauf qu'un énième ajout manuscrit, porté à la fin de l'imprimé, annonce la mise en accusation, puis la condamnation à mort et enfin l'exécution immédiate de celui qui avait porté un faux témoignage contre la citoyenne Vallée... finalement tout comme dans un scénario où l'auteur aurait cru bon de modifier la fin ! Si besoin en était, cela ne peut que renforcer mon plaidoyer en faveur d'une lecture et d'un enregistrement de tous les mots et phrases manuscrits présents dans les documents de la Collection Michel Bernstein. Gageons qu'avec pareil travail, celle-ci n'aura pas fini de nous livrer des secrets et donc de nous étonner ! C'est bien cette possibilité d'ouverture du champ des possibles qui rend cette Collection très précieuse et implique donc un accès rendu plus aisé pour les chercheurs du monde entier.

Michel BIARD

Professeur d'Histoire du monde moderne et de la Révolution française à l'Université de Rouen, Président de la Société des études robespierristes